

# MO, BAMO, RMO, architecte: leur rôle dans le projet

La gestion d'un projet de construction, scolaire par exemple, relève d'un processus complexe. Comment organiser le suivi et assurer la maîtrise du projet et de ses coûts pour obtenir un résultat de qualité?



**Christiane von Roten**  
membre du comité  
de la SIA Vaud

L'un des fondements de la réussite d'un projet de construction réside dans la confiance mutuelle entre les parties. Ce rapport de confiance n'est pas toujours issu d'une relation éprouvée car le maître de l'ouvrage public, une commune par exemple, ne connaît pas toujours l'architecte avec qui il devra collaborer. Il s'agit donc de définir au préalable et clairement la répartition des tâches et des responsabilités de chacun.

S'il existe pour cela des outils (Code des obligations, norme de compréhension SIA 112 «Modèle et conduite de projet»), il convient de rappeler ici quelques pistes favorisant le succès d'un projet.

Plus un maître de l'ouvrage (MO) s'implique dans le processus, plus l'objet construit satisfera ses besoins. Or, le processus de projet est complexe et

exige de la part des acteurs concernés des compétences pointues et multiples. Pour l'architecte, il s'agit de coordonner des contraintes et des besoins parfois antagonistes en vue de proposer à son client la meilleure solution. Le MO, quant à lui, doit avoir les disponibilités et les compétences nécessaires pour prendre des décisions en toute connaissance de cause. Cet investissement mutuel de la part du MO et de son mandataire est garant de la qualité d'une construction, du respect de ses délais et de ses coûts.

Souvent désarmées face à l'ampleur de la mission, les communes peuvent faire appel à des spécialistes «Bureau d'assistance au maître de l'ouvrage» (BAMO) ou «Représentant du maître de l'ouvrage» (RMO). Qui sont-ils et quels sont leur rôles?

Dans les deux cas, il s'agit de bureaux mandatés par le MO pour l'assister dans toutes ou partie de ses tâches au fil du projet. Leur profil est similaire, s'agissant de spécialistes expérimentés dans les domaines de la construction et des marchés publics, familiarisés avec les outils de gestion des coûts, des délais et du management de projet.



Un BAMO n'assistera que partiellement le MO, agissant comme un expert compétent sur des tâches bien précises. Le cahier des charges d'un RMO sera plus large: il assistera et représentera le MO dans toutes ses tâches et tout au long du processus, agissant comme «chef de projet» du MO.

Le rôle de BAMO/RMO n'est donc pas d'assurer des prestations de l'architecte. Il s'agit d'un mandat spécifique dont le but est bien de compléter les compétences et les disponibilités du MO. Cette assistance ne libère pas le MO de ses responsabilités: dans tous les cas, le MO reste le seul à prendre les décisions et à signer les contrats.

Parfois, le MO étend les responsabilités de l'architecte pour qu'il assure la fonction de mandataire général, le soulageant ainsi de la gestion des professionnels spécialisés (l'architecte conclut

alors des contrats de sous-traitance avec ces derniers).

Cette mission supplémentaire, qui relève du cahier des charges du MO, ne correspond pas forcément aux compétences de base de l'architecte. Le MO doit donc au préalable s'assurer que les architectes, chargés de la mission de mandataire général (selon la norme SIA 112) possèdent les compétences et ressources en suffisance pour assumer cette responsabilité étendue.

---

***L'architecte sert au mieux de ses connaissances et de sa compétence les intérêts du MO pour atteindre les objectifs de celui-ci.***

---

Rappelons enfin que l'architecte sert au mieux de ses connaissances et de sa compétence les intérêts du MO

pour atteindre les objectifs de celui-ci. Il se porte garant de ses intérêts et, de ce fait, est tenu de l'informer, de le mettre en garde et de le conseiller tout au long du processus.

Aussi, l'architecte est-il votre partenaire de confiance. Et il a besoin d'un MO investi dans sa mission, ou d'un BAMO/RMO qui le représente afin de garantir un résultat à la hauteur des attentes de tous. ■

Réalisé par 2b architectes et livré en 2014, le collège de Belmont-sur-Lausanne est le résultat d'une excellente collaboration entre commune et architecte.

Photos: © Roger Frei, Zürich